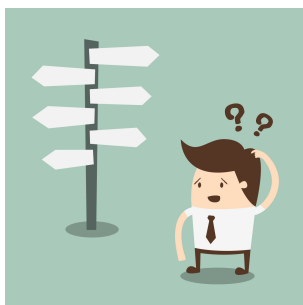


Coordinateur de retour au travail :

pour qui et pourquoi ?

Rédaction : S. Hanssens – Coordinatrice retour au travail – Juin 2023



Vous êtes en incapacité de travail, vous souhaitez reprendre le chemin de l'emploi mais vous ne savez pas à qui vous adresser ni ce que vous pouvez réellement faire ? Vous éprouvez des difficultés qui nécessitent certaines adaptations ?

Quel est son rôle ?

Le Coordinateur retour au travail (CRAT) vous accompagne dans votre trajet de retour au travail. Il ne fera aucune action sans votre accord.

Quelles sont ses missions ?

- ♦ Vous soutenir dans vos démarches pour retourner travailler chez votre employeur en vous expliquant notamment le rôle du médecin du travail
- ♦ Vous informer sur les activités qui peuvent être autorisées pendant une incapacité de travail (bénévolat, temps partiel, travail adapté, formation...)
- ♦ Vous diriger vers les partenaires utiles à votre réinsertion sur le marché du travail et/ou à votre réorientation professionnelle



Quand contacter le Coordinateur retour au travail ?

Dès que vous vous sentez prêt à reprendre, même progressivement ou partiellement, le chemin du travail ou pour préparer le retour à l'emploi pendant une période d'incapacité de travail.



Comment le contacter ?

Le Coordinateur travaille au sein de votre **mutualité**. C'est donc via votre agence habituelle, son site Internet ou votre médecin-conseil que vous obtiendrez ses coordonnées. Il est possible que le coordinateur vous invite à un entretien suite à une demande du médecin-conseil. Vous devrez vous présenter à ce 1^{er} RDV mais sans obligation d'accepter l'accompagnement ensuite.

Le coordinateur de retour au travail est là pour vous aider !

Il/elle veillera à ce que tout se déroule le mieux possible en coordonnant les actions de chaque intervenant du retour au travail (médecin-conseil, médecin du travail, médecins traitants, partenaires de l'emploi, ...) et en favorisant une bonne communication entre tous.

Retrouvez les informations sur le Coordinateur retour au travail sur le site Internet de votre mutualité. Image : Freepik.com